JOURNAL OFFICIEL

HEBDO F@OT 21

N°16 DU 23 NOVEMBRE 2019

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE SAISON 2018/2019

Nous vous informons que l'Assemblée Générale financière aura lieu le

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019
AU CHATEAU DE GILLY LES CITEAUX

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION POUR LES CLUBS DE DISTRICT POUR LA SAISON 2018-2019 ET POUR LES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR.

Les Pouvoirs SONT ENVOYÉS aux clubs par mail.

Vous devrez **OBLIGATOIREMENT** imprimer le document et le remettre au bureau d'émargement (mentionné sur le Pouvoir) qui vous sera envoyé 15 jours avant l'A.G

Le Secrétariat du District vous rappelle que **toute personne représentant le club lors de l'Assemblée Générale devra être munie d'un justificatif de licence (L'attestation licence - footclub compagnon)**

Merci de votre compréhension.

HORAIRE
08 H 00 Pointage des clubs (dès votre arrivée, vous devez obligatoirement, signer le bordereau de présence à l'Assemblée Générale)

9 H 00 Début des travaux

ORDRE DU JOUR

1. Accueil par le président du club du A.S INTERC .DE LA VOUGE et des élus locaux
2. Approbation du PV de l'AG du 15 décembre 2018.
3. Bilan d'activité, approbation des rapports des commissions
4. Bilan financier
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes
7. Budget prévisionnel, approbation
8. Vote des membres du CD et des représentants des clubs de District
9. Parole aux commissions
10. Parole aux invités
11. Clôture de l'Assemblée Générale

Rappel : Disposition article 10 des Statuts
Les clubs non présents et non représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale au droit d'engagement de
**l'équipe séniors la plus élevée en District*
**l'équipe jeunes la plus élevée en District pour les clubs n'ayant pas d'équipe séniors*

Les clubs non présents mais représentés à l'Assemblée Générale seront frappés d'une amende égale à 50% de celle définie ci-dessus

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2019-2020

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2019,
Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2018-2019 devront repasser l'examen durant la saison 2019-20

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

- Samedi 30 Novembre 2019 à 9 h 00 (session Annulée cause A.G District)
- Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00
- Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00
- Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00

SECTEUR BEAUNE 2
Vendredi 13 Décembre 2019 à 19 h 30 (attente confirmation)

SECTEUR PLAINE DE LA SAONE
Vendredi 22 Novembre 2019 à 19 h 30 à ECHENON à la Mairie

RAPPEL DES SECTEURS
SECTEUR DE LA TILLE - Attente de salle
SECTEUR VAL DE SAONE - Attente de salle

Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à achapon@cote-dor.fff.fr.

AGENDA

Commission des Compétitions **-> Mercredi à 14 h 00**
Commission de Discipline -> Jeudi 15 h 00

Lundi 25 Novembre 2019
CDA – Auditions à 19h00 au Siège du District

Mardi 26 Novembre 2019
Commission Féminisation à 19 h 00 au Siège du District
LBFC – C° Appel de 18 h 00 à 22 h 00 au Siège du District

Samedi 30 Novembre 2019
Assemblée Générale **à** Gilly les Citeaux (AS Vougeot) à 9 h 00

Mardi 3 Décembre 2019
Pole Féminin ETRA à 19h30 au Siège du District

Jeudi 5 Décembre 2019
Formation délégués clubs de 18 h 30 à 20 h 30 au Siège du District

Formation des promo FFF séniors :

Les mardis de 19h à 21h au District de Côte d'Or à Quetigny (Salle M. NAGEOTTE)

- Décembre : 03, 17

Lundi 24 Février 2020
Comité Directeur à 18 h 30 au Siège du District

Communiqué à l'attention de tous les arbitres et les clubs

Cher(e)s Président(e)s, arbitres, dirigeant(e)s, joueur(euse)s,

Je vous remercie pour l'attention que vous allez prendre pour la lecture de ce communiqué. Notre district nous permet de pratiquer notre discipline « le football ». Joueur(euse)s et arbitres, cette pratique nous rassemble pour le « bon jeu » le « respect » et le « fair-play ».

En effet, vos équipes évoluent dans différents niveaux de nos championnats avec un seul mot « compétition ».

Avec l'effectif de nos arbitres, nous désignons nos acteurs de l'arbitrage dans notre territoire de la Côte d'Or. Alors, oui, notre Commission Départementale de l'Arbitrage, ne peut pas couvrir toutes les compétitions de notre district.

Toute personne inscrite sur la feuille de match peut recevoir une sanction disciplinaire par l'arbitre. Depuis la saison 2019/2020, comme pour les acteurs du jeu, un éducateur/dirigeant/médecin, inscrit sur la feuille de match peut avoir un avertissement ou une exclusion (en présentant le carton approprié à la sanction) de la part du directeur du jeu.

En fin de match, allez demander aux arbitres de retirer les CARTONS reçus pendant la rencontre, cela n'est pas possible et je dirais même que cela n'est pas mentionné dans les « lois du jeu ». La commission compétente se saisira du dossier et sanctionnera les fautifs. Un arbitre ayant accepté ce genre de comportement peut risquer une forte sanction, voir une radiation.

C'est pour cela que je me permets de vous informer des risques à prendre en considération pour toute personne qui pourrait avoir ce genre de comportement.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie du temps que vous avez pris pour la lecture de ce communiqué.

Le Président de la CDA

Mourad EL IDRISSI

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES ET FOOT DIVERSIFIE

PV 49 CC/16 **Réunion du 20/11/2019**

Présents : MM. LECOUR B – DA SILVA S – FREREJACQUES A – VALOT N – FAORO P – BELORGEY B – PAGANT JM – NAUDET JP – BRUNEL N

Planning de journée
En cours de saison, la commission rappelle que toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans FOOTCLUBS jusqu'au LUNDI MINUIT. La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délai.

I-ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités Il est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- **Championnats Seniors Masculins**
- **Championnats Football Diversifié**
- **Championnats Jeunes (U18 et U15 Départemental 1)**

Les classements seront établis sauf sur les U18-U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barême des Joueurs

Un avertissement	Un (1) point
Un match de suspension ferme suite 3 avertissements	Trois (3) points
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	
Deux matches de suspension ferme	1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = (150 + (80 : 2) = 190 points)

Barème : TOUT AUTRE LICENCIE

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	Identique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points
Et ainsi de suite			
Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison			

Les dossiers ayant entrainé un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

En date du 22/11/2018

	Retrait de point(s) appliqué au classement du 19/12/2018 (avec rappel des points du classement de l'Ethique Sportive)			
Division	**Clubs**	**22/11/2019**		
D2	DIJON ULFE	1 (107 pts)		

II - SENIORS

2.1 TIRAGE DES COUPES

Les tirages au sort des 8ème de Finale de la Coupe de Côte d'Or Fernand Bachelard Sport Comm' et des 16èmes de Finale de la Coupe Complémentaire Crédite Agricole auront lieu mercredi 20 Novembre à 14 heures au District.

Points du règlement des Coupes

B) Les critères de qualification des joueurs sont ceux définis par les règlements généraux. - En outre, lorsque les équipes supérieures évoluent ce jour-là, les équipes B ou C ou D des clubs de Ligue ne devront pas présenter plus de 3 joueurs ayant évolué au niveau supérieur au cours des deux dernières rencontres. Elles devront présenter obligatoirement les photocopies des feuilles de match de ces rencontres. En cas de non-présentation de celles-ci, le club fautif sera sanctionné d'une amende de 30 €.

C) Si la ou les équipes supérieures ne jouent pas ce jour-là, les équipes B-C ou D ne doivent présenter aucun joueur ayant évolué en équipe supérieure au cours de 2 dernières rencontres

COUPE DE COTE D'OR F BACHELARD/SPORT COMM

La Commission des Compétitions a procédé au tirage au sort des 8ièmes de Finale de la Coupe de Côte d'Or Sport Comm' Fernand Bachelard

Participent au tirage : OUGES, F.C. GRESILLES

Les rencontres auront lieu le 8 Décembre 2019 à 14 heures sur le terrain du club premier nommé

Longvic	2	Is-Selongey	4
Gevrey Chambert	1	Genlis As	1
St Apollinaire	3	Bressey Spartak	1
Jeunesse Mahoraise	1	E.F. Villages	1
Ouges	1	Gresilles F.C	1

Fontaine Les Dijon	2	Champdotre Longeault	1
Marey	1	Quetigny	3
Val De Norge Fc	1	Montbard Venarey	1

COUPE COMPLEMENTAIRE

La Commission des Compétitions a procédé au tirage au sort des 16ième de Finale de la Coupe Complémentaire

Participent au tirage : FC GRESILLES, OUGES

Les rencontres ci-dessous auront lieu le 8 Décembre 2019 à 14 heures sur le terrain du club premier nommé			
Merceuil	1	St Euphrone	1
Dijon - A.S. Poussot	1	Pouilly En Auxois	2
Meursault	2	Uscd	2
Perrigny L/Di	1	Vitteaux	1
Til Chatel	1	Vougeot	1
A.S.D Toison D'Or	1	U.C.C.F	2
Ahuy Fc	1	St Jean Losne	2
Chevigny St Sr	2	F.C.A.B	1
Neuilly L/ Dijon	1	Tilles F.C.	1
A.J. Sacribaine Lery	1	Lacanche	1
E.S Morvandelle	1	Asptt Dijon	2
Longchamp	1	Manlay	1
U.F.C.O	1	As Fontaine D'Ouche	1
A.S. Enseignant De D	1	St Remy	1
A.S.D.D.O.M	1	Chamesson F.C.	1
Les rencontres ci-dessous auront lieu le 15/12/2019 à 14 h 00 sur le terrain du club premier nommé			
Fc Fenay	1	Saulon Corcelles	1
Dijon Municipaux	1	St Euphrone	1
		Merceuil	1

2.2 FORFAITS

Match 22173970 CCCO 1er Tour ASFO – LAIGNES du 17/11/19
Forfait non déclaré de LAIGNES
La Commission des Compétitions dit ASFO qualifié pour les 16èmes de Finale
Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge du club de LAIGNES
Amende 100 € à LAIGNES

2.3 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :
Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.
La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

Match	Division	Poule	Rencontres				Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation
21686246	D3	B	SOMBERNON GISSEY	1	ES MORVANDELLE	1	24/11/2019				GISSEY/OUCHE
21686251	D3	B	E.S MORVANDELLE	1	FC FENAY	1	01/12/2019	14H30			STADE MICHEL CORCELLES à LA ROCHE EN BRENIL
21753990	D3	D	A.S.D.D.O.M	1	VAL DE NORGE FC	1	24/11/2019	15H	23/11/2019	20H	
21836661	D4	I	SOMBERNON GISSEY	2	AHUY	2	24/11/2019	12H30		11H30	GISSEY/OUCHE

2.4 MATCHES REMIS du 17/11/2019

La commission prend connaissance de la liste des matches remis pour terrain impraticable et décide la programmation suivante :

Match 22173967 CCCO MERCEUIL – ST EUPHRONE remis au 08/12/2019
Match 21685846 D2 A BRESSEY – FC GRESILLES remis au 15/12/2019
Match 21685968 D2 B DIJON ULFE – FC VINGEANNE remis au 08/12/2019
Match 21685971 D2 B ECHENON – GEVREY CHAMBERTIN remis au 23/02/2020
Match 21685973 D2 B NEUILLY – ASFO remis au 15/12/2019
Match 21686103 D3 A LONGCHAMP – USSE 2 remis à une date ultérieure
Match 21686110 D3 A SENNECEY – ST REMY 2 remis au 08/12/2019
Match 21686237 D3 B NEUILLY 2 – BEAUNE 2 remis au 08/12/2019
Match 21753914 D3 D BRAZEY – RUFFEY STE MARIE remis au 08/12/2019
Match 21753916 D3 D AUXONNE 2 – MEURSAULT 2 remis au 15/12/2019
Match 21836684 D4 F ECHENON 2 – ETEVAUX PERRIGNY remis au 08/12/2019
Match 21836761 D4 I NOLAY 2 – MANLAY 2 remis au 15/12/2019

Comment déclarer un terrain impraticable :
• Appliquer scrupuleusement les directives de l'article 19- TERRAIN IMPRATICABLE de l'annuaire Ligue.
• Pour les rencontres de district vous devez prévenir, immédiatement, le secrétariat du District, le club adverse, l'arbitre et autres officiels (Délégué District, Observateur et Accompagnateur d'arbitre) par courriel via la messagerie officielle et confirmer par un appel téléphonique.
Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 13 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés
2. Les clubs, dont une équipe senior aura deux matches de retard sur le calendrier en cours ou auront annulé deux rencontres d'une même équipe sur leurs terrains, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le district). Ce terrain de remplacement pourra être un terrain de même niveau, à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.
3. Par ailleurs en cas de terrain impraticable, la commission des compétitions pourra, sur décision motivée par la bonne exécution du calendrier, prononcer l'inversion du match.
Tout cas particulier sera examiné par la commission compétente.

Clubs ayant annulé deux rencontres sur leur terrain ou reporté 2 fois le même match :
D3 A
LONGCHAMP - prochain match le 24/11/19

2.5 COURRIERS

ECHENON : Pris note

M. KISSARI, Arbitre : Transmis à la CDA

III. JEUNES

La date limite pour jouer tous les matches en retard en U13 - U15 – U18 est le 15 Décembre 2019.

Les feuilles de matchs devront être transmise au District IMPERATIVEMENT pour le Jeudi 19 Décembre 2019

Les clubs désirant engager des équipes supplémentaires en U13 – U15 - U18 Niveau D3 et U15 à 8 devront le faire par mail avant le 14 Janvier 2020

3.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

U13 – FOOT PLAISIR U15

Samedi 09/11/2019
U 13 Foot À 8 - D3 / Phase Automne Poule B
22043566 Plombières 1 - Nolay 1

Samedi 16/11/2019
U 13 Foot À 8 - D2 / Phase Automne Poule C
22045098 Meursault 1 - U.S. C. D 2

Foot Plaisir U15 / Phase Automne
22187600 Ouges 1 - Ent.S. Morvandelle 1

FOOT ANIMATION

Sans retour des feuilles manquantes ou d'explications avant le 27 novembre 2019, la Commission des Compétitions appliquera une amende de 15 € par feuille manquante.

Pointage plateaux des 28/9 - 5/10 - 12/10 - Mise à jour le 20 novembre 2019						
Feuilles de présence	U11		U9		U7	Interclubs
	28-sept	05-oct	28-sept	05-oct	05-oct	12-oct
Aiserey Izeure						à Brazey U11
Auxonne						à Magny U7
Chenove		à Grésilles				
Grésilles						à Grésilles U11
Is Selongey		à Asptt				à MPL U11
Is Selongey		à Val de Norge				
Magny						à Magny U7
Quetigny					à Grésilles	à Quetigny U7
St Apollinaire			à Ulfe			
Talant					à Talant	

Feuilles de bilan	U11		U9		U7	Interclubs
	28-sept	05-oct	28-sept	05-oct	05-oct	12-oct
Chenove		x				
DFCO		x				
EF Villages				x		
Fenay						x
Grésilles	x					
Is Selongey	x	x				
Longchamp	x					
Nolay		x				
Sennecey				x		
USCD		x				

RAPPEL

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs.
En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Pointage plateaux des 9 et 16 novembre 2019					
Feuilles de présence	U11		U9		U7
	09-nov	16-nov	09-nov	16-nov	09-nov
EF Villages					à Talant
Fontaine Dijon	à Daix	à EF Villages		à Dfco	
Gevrey	à Meursault			à Savigny	
Grésilles	à Plombières				
Is Selongey			à Vingeanne		
Is Selongey			à Val de Norge	à Montigny	
Longvic			à Ulfe		
Morvandelle	à Morvandelle				
Pouilly	à Manlay				
USCD		à Fontaine			

Feuilles de bilan	U11		U9		U7
	09-nov	16-nov	09-nov	16-nov	09-nov
Is Selongey	x			x	
Ouges			x		x
Saulon Corcelles				x	
Seurre				x	
UCCF		x			

3.2 RESERVE – RETOUR CDA

Match 21760837 U15 D1 USCD 3 – ASFO du 19/10/2019
Réserve technique de l'ASFO, régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club.
Après retour du dossier de la CDA, la Commission des Compétitions confirme le résultat acquis sur le terrain.

3.3 RECLAMATION D'APRES MATCH

Match 22043624 U13 à 8 D3 D TALMAY – MPL 2 du 09/11/2019
Suspicion de fraude
La Commission des Compétitions annule les auditions et transmet le dossier à l'instructeur.

3.4 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

RAPPEL :
Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.
La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.

Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match	Division	Poule	Rencontres				Date match	Heure match	Demande changement date	Demande de changement Heure	Demande changement installation
21760902	U18 D1	O	SEMUR EPOISSES	1	GEVREY	1	30/11/2019	17H		15H	
22042386	U18 D3	A	ENT FCCL	1	ENT MAGNIEN	1	17/11/2019		01/12/2019		
22042420	U18 D3	B	ENT SAULON CORCELLE	1	ENT SENNECEY L/D	1	23/11/2019	15H			STADE RAIE MIGNOT 2 à SEURRE
22042671	U15 D2	B	GJ MVSR	2	GRESILLES FC	1	23/11/2019	15H			STADE SAINT ROCH 1 à MONTBARD
22042745	U15 D3	B	AUXONNE	1	ENT SEURRE	1	23/11/2019	15H			STADE LA CROIX SARRAZINS à AUXONNE
22042786	U15 D3	A	MARSANNAY	2	U.C.C.F	2	23/11/2019	15H	22/11/2019	20H	
21760959	U13 D1	B	DAIX	1	J D F 21	1	23/11/2019	13H		13H30	
22045129	U13 D2	A	U.C.C.F	1	D.F.C.O (FÉMININE)	4	23/11/2019	14H		10H30	
22045215	U13 D2	E	DAIX	2	TILLES F.C.	1	23/11/2019	14H		13H30	
22043606	U13 D3	C	SEURRE	1	ENT VOUGEOT	1	07/12/2019	15H	30/11/2019		

- **21760852 U15 D1 USCD 3 - GEVREY du 23/11/19 se jouera le 14/12/2019**
- **22042744 U15 D3 – B ENT LACANCHE 2 – ENT FAUVERNEY 2 du 23/11/2019** se jouera le 24/11/2019 à 10h00 sur le terrain de POUILLY EN AUXOIS

3.5 MATCHES REMIS

22042410 U18 D3 ENT FAUVERNEY 2 – ENT EF VILLAGES du 02/11/19 se jouera le 14/12/2019
22042726 U15 D3 B AUXONNE – IS SELONGEY 3 du 02/11/219 se jouera le 14/12/2019

22045153 U13 D2 - B Ent AISEREY IZEURE 1 – FAUVERNEY 1 du 16/11/2019 remis au 30/11/2019
22045181 U13 D2 - D Ent AISEREY IZEURE 2 – DFCO 2 du 16/11/2019 remis au 30/11/2019

3.6 FORFAIT GENERAL

U15 FOOT PLAISIR
Forfait général de Dijon ULFE
Les équipes devant les rencontrer sont priées de les rayer de leur calendrier

3.7 COURRIER

SENNECEY LES DIJON : le Secrétariat a répondu.

3.8 AUDITION

Match 22042319 U18 D2 USCD 2 – AUXONNE du 19/10/2019
Après retour du dossier de l'Instructeur, la Commission des Compétitions convoque en audition le **MERCREDI 4 DECEMBRE** à **18 HEURES** au siège du District :

- M. BERTRAND Patrice

Pour le club de l'USCD :

- M. ANDRE Hubert,
- M. GALLIENNE Alexandre,
- M. KALAA Riyad
- M. CARION, Président du Club.

Pour le club d'Auxonne :

- M. DELAPORTE Whalid
- M. ROBARDET, Président du Club.

Toutes ces personnes doivent être munies d'une pièce d'identité ou d'un justificatif de sa licence.

IV. FEMININES

4.1 CHANGEMENTS DE DATE ET/OU D'HORAIRE

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour la rencontre suivante
Match 22148392 Champ Séniors FEM QUETIGNY 1 – QUETIGNY 2 du 4/11/2019 se jouera le 9/12/2019

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise l'inversion
Match ALLER : 22148401 Championnat Seniors Fem POUILLY EN AUXOIS – QUETIGNY 2 du 2/12/2019
Nouvelle installation STADE DES CÈDRES 1 à QUETIGNY
Match Retour : 22148429 Championnat Seniors Fem QUETIGNY 2 – POUILLY EN AUXOIS du 4/05/2019
Nouvelle installation STADE ALAIN MORET à POUILLY EN AUXOIS

ERRATUM PV 15 du 13/11/19
U15 F
Forfait général de MEURSAULT
Amende 45 € à Meursault

V. FOOT ENTREPRISE

5.1 INFORMATIONS GENERALES

Rappel aux clubs :
Toutes les demandes concernant les terrains d'entrainement et de matchs ou modification de ceux-ci, sont à faire

impérativement par courrier auprès de la commission Foot-Entreprise.
Les clubs qui effectueront ces demandes directement auprès du service des sports de la ville de Dijon ; celles-ci seront refusées.
Clubs non en règle avec le statut de l'arbitrage – obligation d'arbitre auxiliaire (voir site du District pour la date) :

DATES DES SESSIONS
Nous vous informons que des Guides d'arbitrage sont en vente au prix de 8,50 €.
Vous pouvez passer commande auprès du secrétariat en envoyant un mail à achapon@orange.fr

CHAQUE SAISON RECYCLAGE OBLIGATOIRE DES ARBITRES AUXILIAIRES
SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION
Samedi 30 Novembre 2019 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY (Annulé suite à l'A.G)
Vendredi 10 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY
Vendredi 17 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY
Vendredi 31 Janvier 2020 à 19 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Les clubs devront envoyer un mail d'inscription jusqu'au jeudi de la semaine de la session au secrétariat à achapon@cote-dor.fff.fr.

5.2 REPROGRAMMATION DE MATCHES

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour la rencontre suivante
Match 21834614 D1 MUNICIPAUX DIJON – DIJON JURISTES du 23/11/2019 se jouera le 15/02/2020

VI. FUTSAL

6.1 CHANGEMENTS DATE ET/OU HORAIRE

La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Match 22108141 D1 CLENAY 3 – DIJON METROPOLE 4 du 20/11/2019 se jouera le 25/11/2019 à 20h30 au Gymnase des Bourroches.
Match 22108142 DIJON METROPOLE 3 - DIJON MUNICIPAUX du 20/11/2019 se jouera le 25/11/19 à 21h30 au Gymnase des Bourroches

6.2 TOURNOI

CLENAY DIJON VAL DE NORGE
Samedi 14/12/2019 : Tournoi Futsal U18-U19
Dimanche 15/12/2019 : Tournoi Futsal U9 de 9h à 13h et U13 de 13h30 à 19h00

VII. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.
La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours

disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis**, pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission…).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,
Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.
La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

FMI NON REALISEES – JOURNEE du 16 NOVEMBRE 2019
Match 22042656 U15 D2 B GRESILLES FC – LONGVIC
La Commission des Compétitions

- Note l'absence du constat d'échec,
- Prend connaissance de la feuille de match papier
- Valide le résultat acquis sur le terrain.

Absence de constat d'échec : Amende 36 € pour FC Grésilles

Match 22042654 U15 D2 – B CHEVIGNY ST SR 2 – ENT UFCO
La Commission des compétitions prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs, de la feuille de match papier et valide le résultat acquis sur le terrain.

7.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 16 et 17/11/2019

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.
Retard transmission de la F.M.I : RAS
Non transmission de la F.M.I :
Amende 16€ en cas de récidive : DIJON JURISTES (D1)

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Le Secrétaire de séance : N. BRUNEL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

PV 50 CDA/5 **Réunion du 13/11/2019**

Présents : Mme LECOEUCHE Ombeline, MM. EL IDRISSI Mourad, MATHIEU Florian, MOREUX Richard, OUTHIER Philippe, Cyrille REMOND, Noël VALOT, CALZADA Gaétan

Excusés : MM. GAOUSSOU Coulibaly, MOINGEON Daniel, CAUMONT Serge, THIBERT Valérian, KISSARI Ameur, BRIEND Victor, Jaques BADET (CTRA) , Christophe ADAM (CTRA)

Assiste : Jérôme THIBERT (membre Comité Directeur District)

AUDITIONS

La séance débute par les auditions de 3 arbitres.

CARNET

La Commission souhaite un bon rétablissement à Messieurs :

- JESUS E SILVA Rudy
- DUJARDIN Nicolas
- DEGAND Frédéric
- CHEVANNE Thierry

ADOPTION DES DIFFERENTS PV

La CDA adopte, à l'unanimité des membres présents et sans modification, le procès-verbal de la réunion plénière de la CDA du 14 octobre 2019 et son annexe.

COURRIERS

Courriers reçus entre le 14 octobre 2019 et le 13 novembre 2019			
DATE	**ORIGINE**	**CONTENU**	**REPONSE**
14/10/19	Club ASPTT	Tournoi sélectif : arbitres désignés	Pris note
14/10/19	F. Hory	Arrêt arbitrage saison 2019/2020	Pris note
14/10/19	F. Degand	Certificat médical	Pris note
15/10/19	M. CHIKH	Certificat médical	Pris note
15/10/19	C. Turpin	Confirmation rdv avec le Président district et CDA	Pris note
15/10/19	Club Fenay	Attitude d'un arbitre	Pris note
16/10/19	Jesus e Silva	Certificat médical	Pris note
17/10/19	C. Turpin	Information Contrat Objectif	Pris note
19/10/19	J .Badet	Préparation stage JAL	Pris note
21/10/19	M. Monnin	Absence d'un arbitre lors de la C°d'appel	Pris note
21/10/19	J. Badet	Points candidature F.I .A IR2F	Pris note
21/10/19	M. Boully	Blessure	Pris note
21/10/19	M. Danhou	Certificat médical	Pris note
21/10/19	G. Gomes	Certificat médical	Pris note
22/10/19	MPV	Problème de déplacement pour leur arbitre	Pris note
22/10/19	ASFO	Attitude d'un arbitre JAD lors d'un match	Pris note
22/10/19	S. Clerc	Arrêt arbitrage	Pris note
23/10/10	CDA71	Tableau des échanges	Pris note
24/10/19	CDA 70	Document administratif dans le cadre des	Pris note

		échanges	
29/10/19	R. Roy	Changement adresse postale	Pris note
31/10/19	L. Cordon	Certificat médical 15jours	Pris note
4/11/19	S. Saucy	Certificat médical 1 mois	Pris note
4/11/19	Secrétariat district	Notification 2 arbitres sanctionnés	Pris note
4/11/19	A.Tartart	Demande 2 arbitres pour un tournoi	Réponse faite
5/11/19	F. Degand	Certificat médical 21 jrs	Pris note
5/11/19	R. Roy	Arrêt carrière arbitrage	Pris note
7/11/19	E. Bussaglia	Arbitrage dans le cadre du BEF	Réponse faite
7/11/19	CRA	Annuaire CDA	Réponse faite
8/11/19	Gevrey Cham	Demande 2 arbitres assistants	Pris note
12/11/19	Arbitre de Ligue	Courrier CDA 21	Une réponse sera faite

Courriers envoyés entre le 14 octobre 2019 et le 13 novembre 2019			
15/10/19 30/10/19	C. Turpin Arbitres stagiaires	Rendez-vous avec le Président district et CDA F.I.A session octobre 2019. Convocation pour le module 7 au 9/11/19	
4/11/19	Arbitre senior	Sanction code disciplinaire CDA	
4/11/19	Arbitre senior	Sanction code disciplinaire CDA	
4/11/19	Arbitre senior	Sanction code disciplinaire CDA	
4/11/19	Arbitre senior	Sanction code disciplinaire CDA	
6/11/19	Arbitre JAD	Convocation pour audition pour le 13/11	
6/11/19	Arbitre JAD	Convocation pour audition pour le 13/11	
6/11/19	Arbitre ligue	Convocation pour audition pour le 13/11	

FORMATION INITIALE DE L'ARBITRAGE (F.I.A)

La Commission fait un point sur la session d'octobre 2019 à Epoisses. La Commission renouvelle ses remerciements auprès du club de USSE pour son accueil.

Rappel : 11 stagiaires inscrits (1 fille et 10 garçons). L'examen théorique s'est déroulé le 26 octobre 2019.

Les résultats ont été connus, 8 stagiaires ont validé la partie théorique (2 adultes ; 6 mineurs).

Les stagiaires reçus étaient convoqués au siège du District, le samedi 9 novembre (en matinée) pour le module 7 « administratif ». La Commission remercie la présence de Madame CHAPON pour la formation Feuille de Match Informatisée (F.M.I).

La prochaine session de formation se déroulera en janvier 2020. Le lieu reste à déterminer. Les informations seront communiquées sur le site du District.

JEUNES ARBITRES DISTRICT

Mathieu FLORIAN, responsable de la section prend la parole. Il informe que le prochain cours de JAD sera le vendredi 15 novembre au Siège du District. Le thème du cours sera « arbitrage futsal » et sera animé par Valérian THIBERT. D'autres dates de formations seront connues pour le même thème.

OBSERVATION DES ARBITRES

Richard MOREUX : certains arbitres ne respectent pas le délai des 3 semaines concernant les indisponibilités.
La Commission rappelle que les indisponibilités doivent être connues 3 semaines avant.
La Commission rappelle également que les arbitres ne choisissent pas leur match.

Le Président de la Commission demande à Richard de bien veiller à ce que les arbitres ne soient pas désignés dans leur club, ou de vérifier si l'arbitre n'a pas déjà arbitré le club. (Sous réserve des possibilités).

Cyrille REMOND : Il rencontre quelques difficultés à désigner des J.A.D. Un stagiaire Mr AZEGGOUARH Anas n'a pas pu passer la partie pratique le samedi 9 novembre car une équipe à fait forfait. Il sera à nouveau convoqué.

STAGE MI-SAISON

Le Président propose un ordre du jour pour le stage en direction des arbitres sénior.

Il se déroulera le samedi 1er février 2020. Le lieu reste à confirmer. Le Président rappelle que le stage est **obligatoire.** Tous les arbitres recevront une convocation sur leur messagerie officielle par le secrétariat du District.

Florian MATHIEU, propose le stage des J.A.D le samedi 8 février 2020 (*lieu à déterminer*). Comme pour les seniors, la présence des J.A.D est obligatoire. Ils recevront une convocation sur leur messagerie officielle par le secrétariat du District.

FORMATION DES ARBITRES AUXILIAIRES

La formation des arbitres auxiliaires. Le Président invite les membres de venir animer les temps de formations en direction des participants. Les dates sont connues sur le site du District.

PAROLES AUX INVITES ET AUX MEMBRES

Jérome THIBERT (représentant du Président du District) : le district va organiser en direction des clubs, des rencontres de futsal pour les catégories jeunes et seniors, donc il y aura besoin des arbitres.

Le Président de la Commission : Suite à la démission de Monsieur BAUDOT Mickael, secrétaire de la CDA21, propose aux membres présents Mr Gaétan CALZADA en tant que secrétaire de la Commission à compter du 13 novembre 2019.

Fin de la réunion 21h30. Prochaine réunion au district date à définir.

Le Président : Mourad EL IDRISSI

Classements Esprit Sportif

Nom challenge	Place	Nom équipe	Débits	Crédits	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	Nombre total points
ETHIQUE FAIR PLAY D1	1	Aiserey Izeure 1	18	0	1	9	-18
ETHIQUE FAIR PLAY D1	2	Montbard Venarey 1	19	0	1	9	-19
ETHIQUE FAIR PLAY D1	3	St Remy 1	24	0	1	9	-24
ETHIQUE FAIR PLAY D1	4	Asptt Dijon 2	25	0	1	9	-25
ETHIQUE FAIR PLAY D1	4	Genlis As 1	25	0	1	8	-25
ETHIQUE FAIR PLAY D1	6	Savigny Chassagne 1	27	0	1	9	-27
ETHIQUE FAIR PLAY D1	7	Semur Epoisses 1	29	0	1	9	-29
ETHIQUE FAIR PLAY D1	8	E.F. Villages 1	30	0	1	8	-30
ETHIQUE FAIR PLAY D1	9	Quetigny 3	31	0	1	9	-31
ETHIQUE FAIR PLAY D1	10	Fauverney 2	37	0	1	9	-37
ETHIQUE FAIR PLAY D1	10	Plombieres 1	37	0	1	9	-37
ETHIQUE FAIR PLAY D1	12	Saulon Corcelles 1	60	0	1	9	-60

Nom challenge	Place	Nom équipe	Débits	Crédits	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	Nombre total points
ETHIQUE FAIR PLAY D2	1	Gresilles F.C 1	5	0	1	8	-5
ETHIQUE FAIR PLAY D2	1	Echenon 1	5	0	1	7	-5
ETHIQUE FAIR PLAY D2	3	F.C.A.B 1	9	0	1	9	-9
ETHIQUE FAIR PLAY D2	4	Lacanche 1	10	0	1	9	-10
ETHIQUE FAIR PLAY D2	4	Longvic 2	10	0	1	8	-10
ETHIQUE FAIR PLAY D2	4	Vingeanne Fc 1	12	0	1	7	-12
ETHIQUE FAIR PLAY D2	7	Ouges 1	11	0	1	9	-11
ETHIQUE FAIR PLAY D2	7	Neuilly L/ Dijon 1	11	0	1	8	-11
ETHIQUE FAIR PLAY D2	9	Montbard Venarey 2	15	0	1	9	-15
ETHIQUE FAIR PLAY D2	10	Marsannay 2	16	0	1	9	-16
ETHIQUE FAIR PLAY D2	11	Chevigny St Sr 2	23	0	1	9	-23
ETHIQUE FAIR PLAY D2	12	Is-Selongey 4	24	0	1	8	-24
ETHIQUE FAIR PLAY D2	13	St Jean Losne 2	30	0	1	8	-30
ETHIQUE FAIR PLAY D2	14	Tilles F.C. 1	33	0	1	9	-33
ETHIQUE FAIR PLAY D2	15	Gevrey Chambert 1	38	0	1	7	-38
ETHIQUE FAIR PLAY D2	16	Daix 1	42	0	1	9	-42
ETHIQUE FAIR PLAY D2	17	F.C. C. L. 2	43	0	1	9	-43
ETHIQUE FAIR PLAY D2	18	Fontaine Les Dijon 2	45	0	1	9	-45
ETHIQUE FAIR PLAY D2	19	Bressey Spartak 1	55	0	1	8	-55
ETHIQUE FAIR PLAY D2	20	As Fontaine D'Ouche 1	57	0	1	8	-57
ETHIQUE FAIR PLAY D2	21	St Apollinair 3	58	0	1	9	-58
ETHIQUE FAIR PLAY D2	22	Champdotre Longeault 1	83	0	1	9	-83
ETHIQUE FAIR PLAY D2	23	Dijon U.L.F.E. 1	107	0	1	8	-107

Nom challenge	Place	Nom équipe	Débits	Crédits	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	Nombre total points
ETHIQUE FAIR PLAY D3	1	Tilles F.C. 2	2	0	1	9	-2
ETHIQUE FAIR PLAY D3	1	E.F. Villages 2	2	0	1	9	-2
ETHIQUE FAIR PLAY D3	1	Gresilles F.C 2	2	0	1	9	-2
ETHIQUE FAIR PLAY D3	1	Pouilly En Auxois 2	2	0	1	9	-2
ETHIQUE FAIR PLAY D3	1	Longchamp 1	2	0	1	7	-2
ETHIQUE FAIR PLAY D3	6	Vitteaux 1	3	0	1	9	-3
ETHIQUE FAIR PLAY D3	6	Neuilly L/Dijon 2	3	0	1	8	-3
ETHIQUE FAIR PLAY D3	6	Meursault 2	3	0	1	8	-3
ETHIQUE FAIR PLAY D3	6	St Remy 2	3	0	1	7	-3
ETHIQUE FAIR PLAY D3	10	Dijon Dinamo 1	4	0	1	9	-4
ETHIQUE FAIR PLAY D3	10	Fauverney 3	4	0	1	9	-4
ETHIQUE FAIR PLAY D3	10	E.S Morvandelle 1	4	0	1	9	-4
ETHIQUE FAIR PLAY D3	10	Ent Tart Haut Var. 1	4	0	1	9	-4
ETHIQUE FAIR PLAY D3	10	Ahuy Fc 1	4	0	1	9	-4
ETHIQUE FAIR PLAY D3	10	Daix 2	4	0	1	9	-4
ETHIQUE FAIR PLAY D3	16	E.S.V.O 1	5	0	1	9	-5
ETHIQUE FAIR PLAY D3	16	Sombernon Gissey Fc 1	5	0	1	9	-5
ETHIQUE FAIR PLAY D3	16	Is-Selongey 5	5	0	1	9	-5
ETHIQUE FAIR PLAY D3	16	Brazey En Plaine 1	5	0	1	8	-5
ETHIQUE FAIR PLAY D3	16	Semur Epoisses 2	5	0	1	8	-5
ETHIQUE FAIR PLAY D3	21	Bligny 1	6	0	1	9	-6
ETHIQUE FAIR PLAY D3	21	St Jean Losne 3	6	0	1	9	-6
ETHIQUE FAIR PLAY D3	21	Thury 1	6	0	1	9	-6
ETHIQUE FAIR PLAY D3	21	U.C.C.F 2	6	0	1	9	-6
ETHIQUE FAIR PLAY D3	25	U.F.C.O 1	7	0	1	9	-7
ETHIQUE FAIR PLAY D3	26	Fc Fenay 1	8	0	1	9	-8
ETHIQUE FAIR PLAY D3	26	Uscd 2	8	0	1	9	-8
ETHIQUE FAIR PLAY D3	26	Plombieres 2	8	0	1	9	-8
ETHIQUE FAIR PLAY D3	29	Ruffey Ste Marie 1	9	0	1	8	-9
ETHIQUE FAIR PLAY D3	29	Jeunesse Mahoraise 1	9	0	1	8	-9
ETHIQUE FAIR PLAY D3	31	Dijon - A.S. Poussot 1	10	0	1	9	-10
ETHIQUE FAIR PLAY D3	31	Nolay 1	10	0	1	9	-10
ETHIQUE FAIR PLAY D3	33	Laignes 1	11	0	1	9	-11
ETHIQUE FAIR PLAY D3	33	Vougeot 1	11	0	1	9	-11
ETHIQUE FAIR PLAY D3	35	Til Chatel 1	12	0	1	9	-12
ETHIQUE FAIR PLAY D3	35	Genlis 2	12	0	1	9	-12
ETHIQUE FAIR PLAY D3	35	Manlay 1	12	0	1	9	-12
ETHIQUE FAIR PLAY D3	38	Gevrey Chambert 2	14	0	1	9	-14
ETHIQUE FAIR PLAY D3	39	A.S.D.D.O.M 1	15	0	1	9	-15
ETHIQUE FAIR PLAY D3	40	Val De Norge Fc 1	17	0	1	9	-17
ETHIQUE FAIR PLAY D3	40	Beaune As 2	17	0	1	8	-17
ETHIQUE FAIR PLAY D3	42	Sennecey L/D 1	19	0	1	7	-19
ETHIQUE FAIR PLAY D3	43	Auxonne 2	20	0	1	8	-20
ETHIQUE FAIR PLAY D3	44	Chevigny St Sr 3	21	0	1	9	-21
ETHIQUE FAIR PLAY D3	45	Tillenay 1	23	0	1	9	-23
ETHIQUE FAIR PLAY D3	46	Marey 1	28	0	1	9	-28
ETHIQUE FAIR PLAY D3	47	E.F.Beaunoise 1	30	0	1	9	-30
ETHIQUE FAIR PLAY D3	48	Remilly/Tille 1	59	0	1	9	-59

Nom challenge	Place	Nom équipe	Débits	Crédits	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	Nombre total points
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	1	Mirebellois Pont/Lam 1	0	0	1	6	0
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	1	Gevrey Chambert 1	0	0	1	6	0
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	3	Chevigny St Sr 1	1	0	1	6	-1
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	3	J D F 21 1	1	0	1	6	-1
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	3	Fontaine Les Dijon 1	1	0	1	6	-1
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	6	Beaune As 1	3	0	1	6	-3
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	7	Longvic 1	4	0	1	6	-4
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	8	Ent Fauverney 1	5	0	1	6	-5
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	9	Marsannay 1	8	0	1	6	-8
ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1	10	Semur Epoisses 1	12	0	1	6	-12

Nom challenge	Place	Nom équipe	Débits	Crédits	Nombre d'équipes	Nombre de matchs	Nombre total points
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	1	Is-Selongey 1	0	0	1	6	0
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	2	J D F 21 1	1	0	1	6	-1
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	2	Dfco (Féminines) 2	1	0	1	6	-1
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	4	U.S.C.D 3	2	0	1	5	-2
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	5	Daix 1	3	0	1	6	-3
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	5	As Fontaine D'Ouche 1	3	0	1	5	-3
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	7	Beaune As 1	8	0	1	6	-8
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	8	Chevigny St Sauveur 1	21	0	1	6	-21
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	8	Gevrey Chambert 1	21	0	1	6	-21
ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1	10	Fontaine Les Dijon 2	28	0	1	6	-28